

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance extraordinaire 27 septembre 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le mardi 27 septembre à 20 h dans la salle de conférence de l'hôtel de ville, située au 1263, chemin Élie-Auclair à Saint Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil François Lalonde, Jean-Pierre Ménard, Maxime Gamelin, Annie Robichaud, Laurent Barsalou, Patrice Schoune, formant quorum sous la présidence du Maire Jean-Yves Poirier.

Autre(s) personne(s) présente(s) : Anne-Marie Duval, directrice générale et greffière-trésorière et Julie Paradis, directrice générale adjointe, responsable du greffe et des communications.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Jean-Yves Poirier, déclare la séance ouverte à 20 h.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2022-09-176 Le maire Jean-Yves Poirier procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 27 septembre 2022.

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 septembre 2022 tel que rédigé, soit :

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3. **GREFFE**

3.1 Ratification - Fin de l'Entente intermunicipale entre la Municipalité de Saint-Polycarpe et la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton

3.2 Fin de l'Entente intermunicipale entre la Municipalité de Saint-Polycarpe et la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

4. **RESSOURCES HUMAINES**

5. **FINANCES**

6. **SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

7. **SERVICES URBAINS**

7.1 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Les Pavages ultra inc. -

8. **URBANISME ET AMÉNAGEMENT**
9. **SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
10. **RÈGLEMENTS**
11. **AFFAIRES DIVERSES**
12. **PAROLE AUX CONSEILLERS**
13. **PAROLE AU MAIRE**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. GREFFE

3.1 RATIFICATION - FIN DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

2022-09-177 CONSIDÉRANT QU'une entente a été conclue entre les municipalités de Saint-Polycarpe et de Sainte-Justine-de-Newton le 1er janvier 2017 relativement à la fourniture des services d'un(e) employé(e) à titre de préventionniste;

CONSIDÉRANT QUE les conditions actuelles ne permettent plus de maintenir cette entente;

CONSIDÉRANT QU'une lettre à cet effet a été remise aux membres du conseil municipal de Sainte-Justine-de-Newton, le 16 septembre dernier;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune,
ET RÉSOLU

DE RATIFIER la fin de l'entente intermunicipale entre la Municipalité de Saint-Polycarpe et la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton qui sera effective à compter du 1er janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.2 FIN DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE ET LA MUNICIPALITÉ DE VAUDREUIL-SUR-LE-LAC

2022-09-178 CONSIDÉRANT QU'une entente a été conclue entre les municipalités de Saint-Polycarpe et de Vaudreuil-sur-le-Lac le 2 mars 2021 relativement au partage des services administratifs entre les deux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les conditions actuelles ne permettent plus de maintenir cette entente;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard,
ET RÉSOLU

DE TERMINER l'entente intermunicipale entre la Municipalité de Saint-Polycarpe et la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. SERVICES URBAINS

7.1 OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - LES PAVAGES ULTRA INC. - TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVAGE CHEMIN SAINT-PHILIPPE

2022-09-179

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe a procédé à l'appel d'offres publique 2022-006-TP pour des travaux de réfection de pavage sur le chemin Saint-Philippe;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est déroulée le 13 septembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE six (6) entreprises ont déposés la soumission suivante dans les délais prescrits :

SOUSSIONNAIRES	OFFRES DE PRIX (taxes incluses)
Les entreprises Bucaro inc.	678 368, 03 \$
Les Pavages Céka	288 521, 31 \$
Les Pavages ultra inc.	269 580, 73 \$
Sintra	282 572, 75 \$
Ali excavation	273 435, 61 \$
Roxboro excavation	293 022, 30 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Parallèle 54, d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Les Pavages ultra inc.;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin,
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Les Pavages ultra inc. pour les travaux de réfection de pavage sur le chemin Saint-Philippe;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à payer à l'entreprise Les Pavages ultra inc. un montant maximal de 269 580,73 \$ taxes incluses, à même les montants réservés pour les carrières et sablières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12. PAROLE AUX CONSEILLERS

Aucun commentaire n'est effectué par les conseillers.

13. PAROLE AU MAIRE

Aucun commentaire n'est effectué par le maire.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente à l'assemblée.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

2022-09-180 À 20 h 25 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance extraordinaire du 27 septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La directrice générale et
greffière-trésorière

Le Maire

Anne-Marie Duval

Jean-Yves Poirier

Je, Jean-Yves Poirier, atteste que
la signature du présent procès-
verbal équivaut à la signature par
moi de toutes les résolutions qu'il
contient au sens de l'article 142(2)
du *Code municipal du Québec*